1685 31 janvier

Permission accordée à Nicolas Civoli del Carretto, patrice romain d'avoir un laboratoire pour travailler à la composition de ses remedes

Louis etc, à nos amez et feaux conseillers, les gens tenant nostre cour de Parlement à Paris, salut. Nostre cher et bien amé Nicolas Civoli del Carretto, patrice romain, nous a fait remontrer que par une grande pratique et un long travail en chimie il y a acquis des connaissances qui peuvent estre tres utiles au publicq, mais comme il a besoin pour préparer des principaux remedes de se servir d'un laboratoire, et que par nostre édit du mois de juillet 1682 il est deffendu à toutes sortes de personnes autres qu'aux médecins approuvez dans les lieux de leur résidence, aux professeurs en chimie et aux maitres appotiquaires d'avoir des laboratoires sans nos lettres sur ce nécessaires, il nous a très humblement supplié de les luy vouloir accorder, à ces causes et autres nous avons permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de nostre main audit Civoli del Carretto d'avoir un laboratoire pour travailler à la composition des remedes qu'il voudra préparer, sans que pour raison de ce il luy soit fait ou donné aucun trouble ny empeschement, ayant en sa faveur desrogé et desrogeons par lesdites présentes à nostredit édit, sans tirer à conséquence à la charge de faire déclaration du lieu où il aura ledit laboratoire au siege de police dudit lieu, suivant ce qui est porté par nostre édit, à peine de nullité. . . . .

Donné à Versailles ce 31 janvier l'an de grace 1685 et de nostre regne le 42e.

Archives Nationales, O1 29 fol. 92

Naturalité en faveur de Nicolas Cevoli del Carretto, patrice romain, faisant profession de la religion prétendue réformée. A Versailles, au mois de janvier 1685

Arch. Nat.^{les} O^1 29 fol. 93.